

1<sup>er</sup> Décembre 1947

TREMPE



Frais Professionnels compris : 25 %.

# Couteaux fermants

1/12/47

Prix à la grosse comprenant le dressage au piquet pour les lames et canifs, le perçage, le dressage au marteau avant le revenu du talon pour les lames trempées à l'huile, chauffage au charbon de bois.

	La Grosse
Lames estampées toutes tailles (acier ordinaire) . . . . .	168
— — — — — (acier corroyé) . . . . .	193
Lames forgées limées, acier ordinaire, dressées au marteau . . . . .	252
— — — — — acier corroyé, dressées au marteau . . . . .	277
Canifs estampés, acier ordinaire . . . . .	144
Canifs forgés . . . . .	204
Ressorts ordinaires tout compris, remis percés, non enfilés . . . . .	73
— — — — — enfilés . . . . .	60
Tournevis, ouvre-boîtes, poinçons, remis percés, non enfilés . . . . .	73
— — — — — enfilés . . . . .	60
Ressorts ou poinçons Laguiole, tout compris, remis percés non enfilés . . . . .	91
Scies ordinaires complètes . . . . .	646
Scies dents de loup complètes . . . . .	1004
Entablage de lames . . . . .	91
Entablage de canifs . . . . .	73
Limes ongles, trempe seulement . . . . .	73
Ongles . . . . .	23
Biseaux . . . . .	38
Coches . . . . .	38
Perçage . . . . .	31
Dressage au marteau . . . . .	38
Revenu au plomb lames . . . . .	38
Revenu au plomb canifs . . . . .	31
Recuite tous articles . . . . .	60
Lames trempé à l'huile, revenu au plomb compris . . . . .	239
Canifs trempé à l'huile, revenu au plomb compris . . . . .	210
Canifs forgés trempé à l'huile, revenu au plomb compris . . . . .	270
Ressorts trempé à l'huile, majoration . . . . .	18
Tournevis, ouvre-boîtes, poinçons, trempé à l'huile, majoration . . . . .	18
Limes à ongles, trempé à l'huile, revenu au plomb compris . . . . .	133

Acier inoxydable, trempé à l'huile : prix des lames trempées à l'huile.

Acier inoxydable, trempé à l'eau : majoration de 20 % sur la trempe seulement.

## OBSERVATIONS GÉNÉRALES

---

Les tarifs de trempe sont établis pour trempe pièce par pièce dressage au piquet, travail parfait.

Les abattements suivants sont prévus :

1° Chauffage au coke, trempe pièce par pièce, dressage sommaire au piquet : Réduction  $33 \frac{1}{3}$  %.

2° Chauffage au coke, trempe au paquet : Réduction 50 %.

Ces minorations ne s'appliqueront qu'aux seules opérations de trempe et dressage au piquet.

